

# CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE

Obligations et autres titres de créances libellés en euros

## Indicateurs clés (au 26/05/2021)<sup>1</sup>

Sensibilité taux	-0.11	<b>2,66</b>	Titres solidaires (%)	-0.15	<b>8,91</b>
Sensibilité crédit	-0.02	<b>3,01</b>	SCR OPC (%) <sup>2</sup>	-0.13	<b>9,12</b>
Volatilité OPC (%) <sup>*</sup>	-0.03	<b>0,94</b>	Nombre de lignes	+0	<b>1</b>
Volatilité indice (%) <sup>*</sup>	+0.00	<b>0,01</b>	Note ESG (/10)	-0.03	<b>6,95</b>
Ratio de Sharpe	-0.20	<b>2,97</b>			

\* 52 Semaines.

## Reporting mensuel - Mai 2021

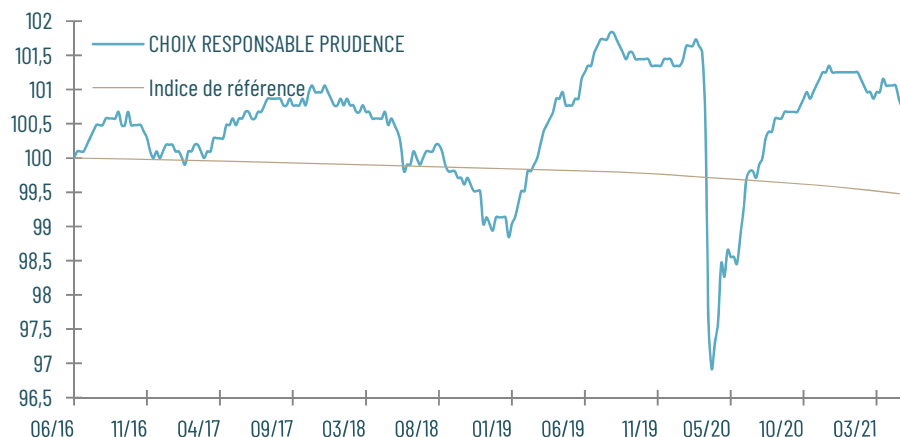
Actif net (en millions)	<b>2,73</b> EUR
Valeur liquidative	<b>10,48</b> EUR
Performance mois	<b>-0,10%</b>
Performance YTD	<b>-0,29%</b>



## Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

### Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 01/06/2016 à la date de reporting.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



### Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	Performance	- 0,10	- 0,10	- 0,29	2,14	1,16	1,06
	Volatilité				0,94	2,18	1,73
Indice de référence	Performance	- 0,02	- 0,07	- 0,13	- 0,22	- 0,42	- 0,53
	Volatilité				0,01	0,01	0,01
Ecart/indice		- 0,07	- 0,03	- 0,16	2,36	1,57	1,59

### Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	Performance	- 0,29	- 0,10	2,24	- 1,63	0,58
	Volatilité		3,55	0,81	0,88	0,62
Indice de référence	Performance	- 0,11	- 0,17	- 0,10	- 0,07	- 0,06
	Volatilité		0,00	0,01	0,00	0,00
Ecart/indice		- 0,18	0,08	2,33	- 1,56	0,64

\*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit ([www.finansol.org](http://www.finansol.org))

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FCPE objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le règlement. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FCPE.



**Miguel Rodrigues**

Gérant

Suppléé par Olivier Guillou

### Objectif de gestion

FCPE solidaire, nourricier du FCP ISR CONFIANCE SOLIDAIRE, son objectif est d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence par une allocation en produits de taux. La part investie en titres d'entreprises solidaires non cotées représente entre 5% et 10% de l'actif.

### Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque de taux, crédit, de perte en capital, risque lié aux investissements solidaires.



### Prix & Récompenses



**Prix Impact Option Finance 2019**

Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



**European Funds Trophy 2021**

Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

# CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE

## Commentaire de gestion

- ▶ En dépit de tensions inflationnistes aux Etats-Unis, la courbe de taux américaine a baissé. En Europe, malgré l'amélioration de la conjoncture, les taux demeurent relativement stables.
- ▶ Les banques centrales gardent la main et évitent tout emballement. Nous pensons que l'activité macro-économique va poursuivre son redressement à la faveur de la levée progressive des mesures de restriction. L'excès d'épargne accumulé va contribuer à alimenter la consommation. Nous avons révisé à la hausse nos perspectives de croissance et d'inflation.
- ▶ Les politiques monétaires devraient toutefois demeurer accommodantes. Au cours du mois, les marges de crédit ont légèrement augmenté et ce principalement sur les maturités les plus longues et les émetteurs les moins bien notés. Les obligations privées de qualité investissement enregistrent donc des performances négatives. A contrario, en raison d'un taux de portage plus important, les obligations privées de qualité spéculative affichent à nouveau des performances positives. Il conviendra de surveiller l'évolution des marges opérationnelles des entreprises.

## Portefeuille (Source : Ecofi) - répartitions du fonds maître

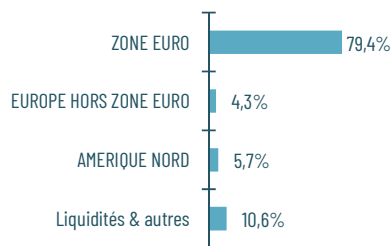
### ▶ Principales lignes en portefeuille

ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	6,82%
BPCE E3M 11/01/23	4,00%
DASSAULT SYSTEMES 0 16/09/24	4,00%
RABOBANK 0,75 29/08/23	3,07%
ZON MULTIMEDIA 1,125 02/05/23	3,04%
GECINA E3M 30/06/22	3,00%
UBISOFT ENTERTAINMENT 0,878 24/11/27	2,99%
SEB 2,375 25/11/22	2,28%
BBVA E3M 09/03/23	2,21%
TELEPERFORMANCE 1,875 02/07/25	2,16%

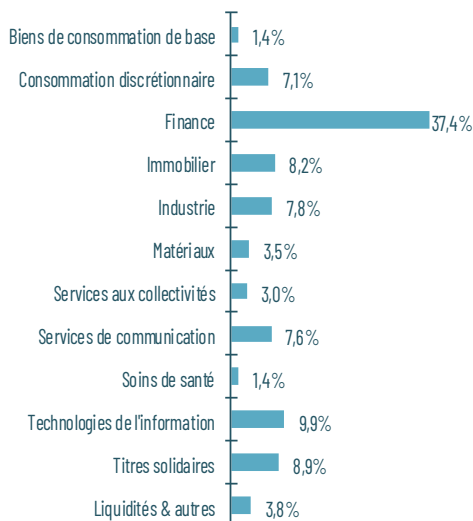
### ▶ Principaux mouvements sur le mois

<b>Achats / Renforcements</b>
BoA E3M 24/08/25
VOLVO TREASURY 0 18/05/26
<b>Ventes / Allègements</b>
DEUTSCHLAND GOVT 0,5 15/02/26

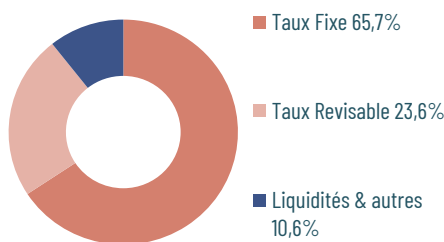
### ▶ Répartition géographique



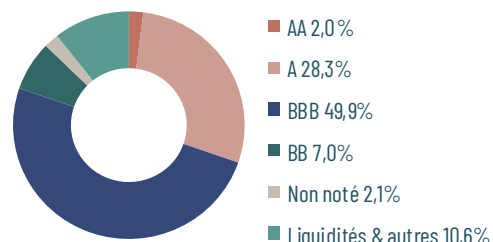
### ▶ Répartition sectorielle



### ▶ Allocation d'actifs



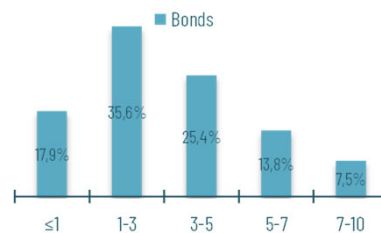
### ▶ Répartition par notation (émetteurs)



### ▶ Sensibilité par maturité (en années)



### ▶ Répartition par maturité (%)



## Caractéristiques

**Code ISIN** : FR0010878736  
**Code Bloomberg** : BTPINV1 FP Equity  
**Type de part** : Capitalisation  
**Forme juridique** : FCPE  
**Classification / Stratégie** : Obligations et autres titres de créances libellés en euros  
**Dépositaire** : CACEIS BANK  
**Devise de la part** : EUR  
**Valorisation** : Hebdomadaire  
**Date de création** : 09/02/2010  
**Eligible PEA-PME** : Non  
**Eligible PEA** : Non

**UCITS** : Non  
**Règlement/Livraison** : J+2  
**Délai de notification** : J avant 10h00  
**Indicateur de référence** : ESTR OIS PLUS 0.300, EONIA OIS PLUS 0.300 AVANT  
**Durée de placement recommandée** : 9 mois  
**Frais de gestion directs maximum** : 0,15% de l'actif net  
**Commission de surperformance** : Néant  
**Commission de souscription acquise** : Néant  
**Commission de souscription non acquise** : 0,5% max  
**Commission de rachat acquise** : Néant  
**Commission de rachat non acquise** : Néant

## Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

et sur :



+33 (0) 144 88 39 00

@contact@ecofi.fr

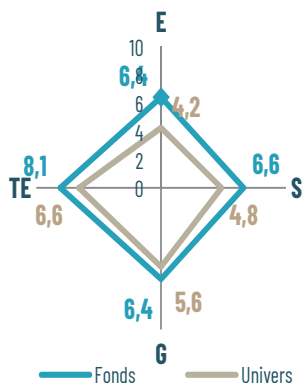


**Avertissement** : Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Note ESG du fonds (/10)	6,95
Note ESG de l'univers (/10)	5,38

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

## Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



**Note ESG :** la note du domaine ESG varie de 0 à 10

### Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

## Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
  2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
  3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : [www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr](http://www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr)

## Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
SOCIETE GENERALE	Finance	8,1	1	7,4	8,9	6,9	9,1	3	4,54%
BPCE	Finance	6,9	1	7,2	7,8	5,6	7,0	3	4,00%
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	6,8	1	6,0	4,8	5,8	9,8	0	4,00%
BBVA	Finance	6,8	1	5,4	7,0	6,5	7,9	3	3,81%
AROUNDTOWN SA	Immobilier	5,2	4	3,9	4,7	6,5	5,5	0	3,79%

## Actualité ISR

### Plan de relance et Economie sociale et solidaire

Le Premier ministre, Jean Castex, a présenté les détails du plan de relance de 100 milliards d'euros. Ce plan « France Relance » est déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. En décembre 2020, 15 appels à projets ont été publiés ou le seront au cours du 1er trimestre 2021 et permettront de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous les territoires. Certains appels à projets ciblent le soutien territorial à l'investissement et à la modernisation de l'industrie. D'autres s'adressent aux associations de lutte contre la pauvreté. D'autres encore ciblent des acteurs du réemploi et de solutions innovantes pour développer le tourisme durable. Enfin, une attention particulière est portée aux jeunes arrivant sur le marché du travail : des appels à projets permettent aux structures concernées d'être soutenues au titre de leurs actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes. Ce plan est également capital pour traiter les conséquences de la crise sanitaire en France sur les ménages les plus modestes. La Fondation Abbé Pierre alerte dans son rapport 2021 sur "l'état du mal-logement" en France, publié lundi 1er février : "Alors que les chiffres de l'emploi annoncent une précarité économique en progression, l'impact réel de la crise ne sera visible que dans quelques mois et ses effets marqueront les années à venir". d'Ecofi ont été mis à jour avec ces informations.

## Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

### Définition de l'AFG FIR.

## Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

### CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

### CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

### CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

### TOUCHE ECOFI

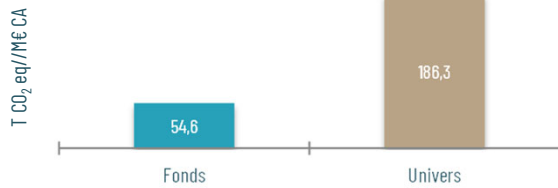
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

**Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG**

**► Emissions de Gaz à Effet de Serre**

**► Intensité carbone**



Unité : t CO<sub>2</sub>eq / M€ CA

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO<sub>2</sub> (t CO<sub>2</sub>eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : [www.ghgprotocol.org](http://www.ghgprotocol.org).
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

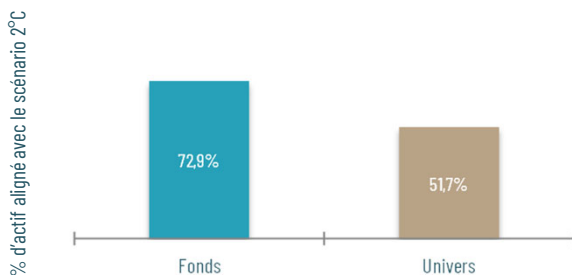
Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

**► Empreinte carbone du portefeuille :**

- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

**► Alignement avec le scénario 2°C**



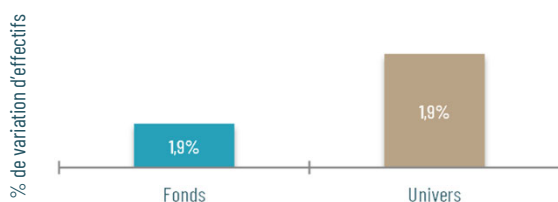
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

**► Variation d'effectifs**



La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

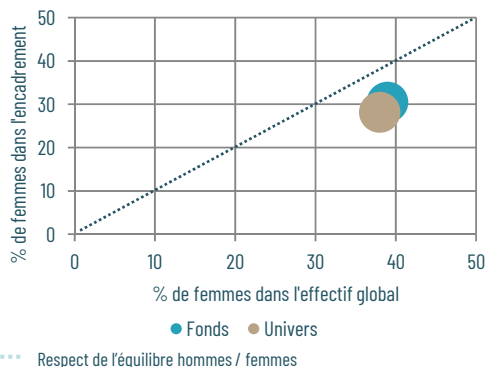
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

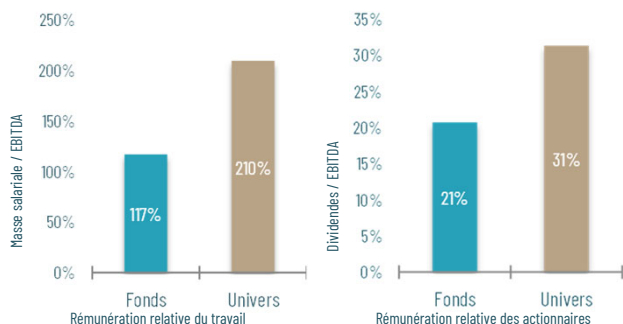
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

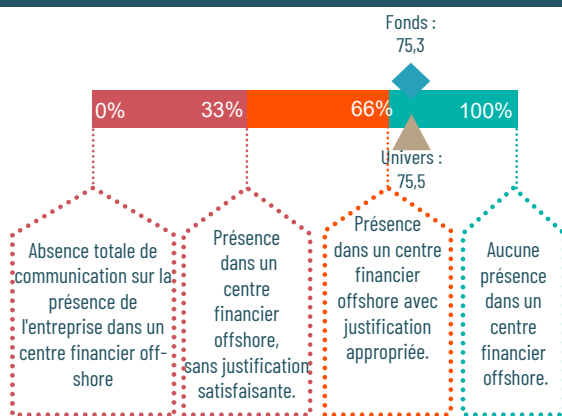
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

**Avertissement :** Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.